

Les personnes handicapées doivent avoir leur place !

Pétition: Des places en institution pour les personnes handicapées qui en ont besoin.

Nous demandons des lieux de prises en charge adaptés aux besoins des personnes handicapées et une place en institution pour celles qui en ont besoin.

...parce que **toute personne handicapée qui en a besoin doit avoir accès à une institution destinée à promouvoir son intégration** selon la loi fédérale sur les institutions (LIPPI), il est essentiel que des places d'accueil soient créées dans le canton de Genève pour répondre aux besoins estimés. La Loi cantonale sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH) prévoit que l'Etat garantit que les personnes en situation d'invalidité, domiciliées sur son territoire, ont à leur disposition des établissements répondant adéquatement à leurs besoins. A cet effet, l'Etat encourage, dans le cadre de la politique du handicap et de la planification cantonale, la construction et l'exploitation d'établissements destinés à l'accueil et à l'hébergement des personnes handicapées.

A cela s'ajoute l'entrée en vigueur au 1^{er} juin 2013 de la nouvelle constitution qui précise à l'art. 39 al. 2 que «*toute personne a droit aux soins et à l'assistance personnelle nécessaires en raison de son état de santé, de son âge ou d'une déficience.*» La diversité des situations de handicap appelle dans ce cadre des solutions diversifiées (logements adaptés, proches aidants, etc.). L'accès à une institution représente un élément indispensable de ce dispositif.

Mais aujourd'hui, les personnes handicapées ne trouvent pas toutes des lieux de prises en

charge adaptés à leurs besoins leur permettant de maintenir voire développer leurs compétences et ainsi d'être intégrées dans le cadre de leurs occupations ou de leur travail, de leur lieu de vie, de leurs loisirs, etc.

Les établissements pour personnes handicapées, faute de moyens financiers pour créer des places en suffisance, n'ont pas la possibilité d'accueillir toutes les personnes qui en ont besoin. Le délai d'attente est de plusieurs mois, voire d'avantage.

Et pour des personnes qui ont des troubles de comportement ajoutés, la seule alternative en attendant qu'une place se libère dans une institution est l'hospitalisation en milieu psychiatrique des mois, voire des années. Pour les personnes concernées et leurs familles, ces situations sont inacceptables. En effet, l'hôpital n'est pas un lieu de vie ! Ces personnes doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement adéquat qui leur permettra d'avoir une vie digne.

Nos autorités cantonales doivent maintenant assumer leurs engagements en appliquant les législations en vigueur et en mettant à disposition les moyens nécessaires pour que les personnes handicapées qui en ont besoin puissent poursuivre leur évolution et trouver leur place dans une institution et dans notre société.